

28 juillet 2016 (16 h 00)

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue jeudi le 27 juillet 2016 à 16h00, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent MM., Jacques Auger, Michel Denicourt, André Deschamps et Denis Chagnon, conseillers.

Sont également présents : la directrice générale et greffière, Me Isabelle François et la trésorière, Mme Micheline Quilès.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du conseil dans le délai imparti.

2016-07-228 Imposition d'un avis de réserve sur le lot 1 592 505 (1061 avenue Saint-Paul)

Considérant les besoins d'espace pour assurer une meilleure accessibilité et une circulation sécuritaire des usagers des édifices municipaux limitrophes à savoir le Complexe sportif, l'hôtel de ville et la caserne de pompiers;

Considérant la nécessité pour la Ville de Saint-Césaire de voir à la planification des acquisitions immobilières nécessaires pour ces besoins;

Considérant les pouvoirs qui sont dévolus à la Ville de Saint-Césaire en vertu de la *Loi sur les cités et villes* et de la *Loi sur l'expropriation*;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu :

Que la Ville de Saint-Césaire impose un avis de réserve sur le lot 1 592 505 du cadastre du Québec aux fins de réserve foncière pour analyse du projet d'aménagement des espaces de circulation pour accéder aux édifices municipaux que sont le Complexe sportif, l'hôtel de Ville et la caserne de pompiers, le tout en conformité avec la *Loi sur les cités et villes* et *Loi sur l'expropriation*;

Que la Ville de Saint-Césaire mandate la firme Dunton Rainville s.e.n.c.r.l. pour l'imposition d'un avis de réserve;

Que la Ville de Saint-Césaire mandate la firme d'évaluation J.P. Cadrin & Ass. inc. aux fins d'établir le coût d'acquisition éventuel de l'immeuble visé à l'avis de réserve;

28 juillet 2016 (16 h 00)

Que la Ville de Saint-Césaire mandate la firme XYZ Civitas arpenteurs, pour la confection de la description technique nécessaire à l'imposition de l'avis de réserve;

Que la Ville de Saint-Césaire désigne M. Guy Benjamin, maire et Me Isabelle François, directrice générale pour signer tout document nécessaire à l'imposition dudit avis de réserve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Isabelle François
Directrice générale et
Greffière

Guy Benjamin
Maire

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :
2016-07-228.

Micheline Quilès
Trésorière